

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [3]

Artikel: Politique

Autor: ccr / jbw / ap

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Politique

L'union fait la force (VS)

En septembre 1983, le Parlement valaisan examinait, en premiers débats, un projet de révision de sa loi fiscale. La commission chargée d'étudier cet objet ne comptait aucune femme. Une députée, déplorant ouvertement cette situation, demanda que la seconde commission soit composée de parlementaires des deux sexes.

Cette demande ne fut pas entendue puisque la deuxième commission, composée de 13 membres, ne comptait à nouveau que des hommes.

Lasses d'être traitées en demi-portions et d'être tenues à l'écart des commissions qui traitent de problèmes économiques et financiers (les seuls qui soient vraiment dignes d'intérêt aux yeux de la plupart des députés), les femmes parlementaires de tous les partis se réunirent pour étudier ensemble la loi fiscale et déposèrent des propositions de modification.

C'est ainsi qu'elles demandèrent d'adopter « l'imposition séparée », ce que le Parlement refusa à une écrasante majorité sans prendre même la peine d'étudier les incidences financières réelles qu'aurait pu entraîner un tel système.

Les députées obtinrent en revanche que l'on déduise Fr. 4 000.— du produit de l'activité lucrative de la femme mariée pour le calcul de l'impôt. Elles obtinrent également que l'on autorise les personnes désireuses de

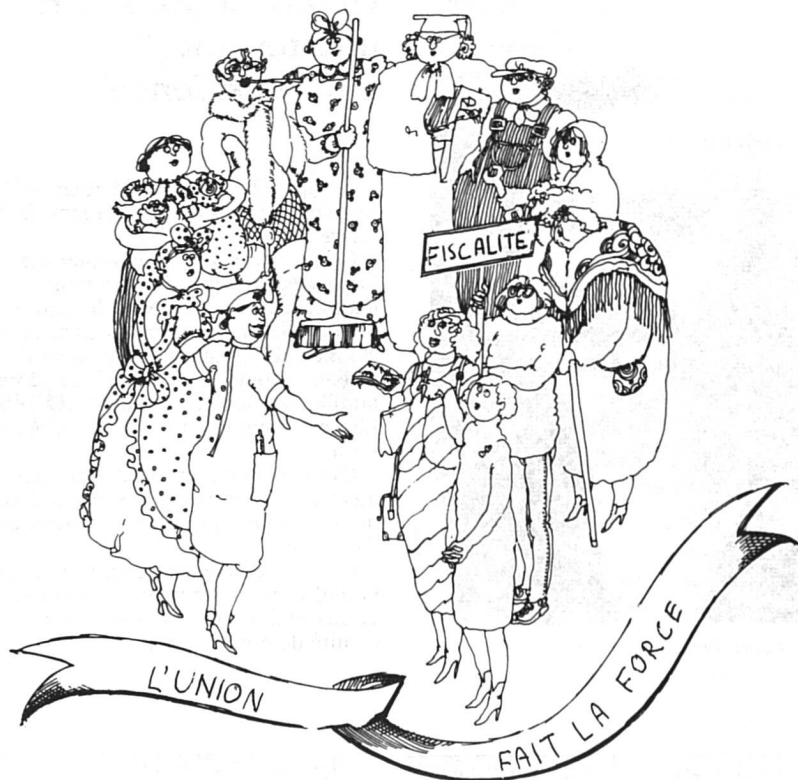
limiter leur activité professionnelle à un temps partiel à bénéficier d'une taxation intermédiaire, et que le service des contributions soit tenu de montrer, à toute épouse qui le demanderait, la déclaration fiscale de son conjoint.

Le Parlement refusa d'imposer les pensions alimentaires touchées pour les enfants au débiteur de ces pensions. Il refusa également de considérer les frais relatifs à la garde

d'enfants de moins de 6 ans comme des frais d'acquisition du revenu, déductibles du salaire.

Faible victoire pour les femmes, mais victoire tout de même sur des points qui n'auraient certes pas obtenu satisfaction sans une union des forces.

Il ne faut pas oublier que le Grand Conseil valaisan ne compte que 7 femmes sur un total de... 130 députés ! — (ccr)



8 mars à Genève : beaucoup de bruit, peu d'effet

Vous vous souvenez peut-être d'une motion qui, en décembre 1982, avait fait un certain bruit, dans la presse genevoise ainsi qu'à la radio.

Une motion votée par le Grand Conseil invitant le Conseil d'Etat « à faire en sorte qu'à l'occasion du 8 mars 1983, Journée internationale des femmes, une réflexion soit introduite dans les cours de l'enseignement primaire et secondaire sur la longue marche des femmes et des hommes vers l'égalité ».

En février 1983, la réponse suivante fut publiée :

« Rejoignant les préoccupations des motionnaires, le Conseil d'Etat souhaite que le 8 mars, Journée internationale des femmes, soit effectivement l'occasion de marquer, par

des manifestations adéquates, une volonté commune d'établir l'égalité des droits entre hommes et femmes, conformément à l'intention qu'a exprimée le peuple genevois lors du vote constitutionnel du 14 juin 1981.

Il estime important de sensibiliser à cet événement la jeunesse de notre canton, en particulier dans le cadre des écoles. C'est pourquoi une information sera diffusée par voie d'affiches dans les salles des maîtres, afin d'engager les enseignants qui le désirent et qui en ont la possibilité à introduire, durant leur cours du 8 mars, une réflexion sur l'égalité entre hommes et femmes. »

Nous avons fait une enquête auprès de certains maîtres d'histoire, auprès d'enseignants primaires. Ils ne se souviennent de rien. Ils n'ont jamais vu cette affiche les engageant à entamer une réflexion sur l'égalité entre hommes et femmes.

Une réflexion ne s'impose pas d'en haut, comme un bouchon sur une bouteille. D'ailleurs, la longue marche des hommes et des femmes vers l'égalité ne fait que commen-

(jbw)

Protection de la maternité : c'est parti (FR)

La première réunion du groupe formé pour soutenir l'initiative « Pour une protection efficace de la maternité » s'est tenue le 30 janvier à l'Hôtel du Faucon, rue de Lausanne. Des délégués de l'ADF, ASDAC, OFRA, PS, PSO, VPOD, étaient présents.

Décision a été prise de produire une brochure spécifique à Fribourg qui expliquera les termes de l'initiative et ses enjeux, et qui contiendra des témoignages de femmes, de couples, d'hommes concernés par l'initiative, dans le canton.

Différents groupes de travail s'occuperont des témoignages, des finances, des contacts extérieurs et de la campagne proprement dite.

Prochain comité le 13 mars à la même adresse, 20 h. 15. — (bg)

D'un canton à l'autre



Photo Mick Desarzens

Marie-Laure Beck

Grand Conseil (GE) : une femme à la présidence

Depuis le 19 janvier 1984, le Grand Conseil genevois est présidé par une femme, **Marie-Laure Beck-Henri** (PDC).

Ce fut l'occasion de marquer que Marie-Laure Beck a milité d'abord pour le suffrage féminin puis pour l'égalité des droits. Membre du comité directeur du parti démocrate chrétien (PDC) suisse, cette mère de quatre garçons a toujours défendu les intérêts de la famille avec ardeur, en Suisse et à l'étranger. Elle est membre du comité de « oui à la vie ».

Originaire de Porrentruy, excellente cuisinière, elle est l'auteur d'une recette d'un « plat des princes-évêques » qui a obtenu une médaille d'or.

C'est la deuxième femme à présider le Grand Conseil genevois. La première, il y a 18 ans, était Emma Kammacher, membre du comité de notre journal. (jbw)

Grand Conseil (VD) : interventions féminines

Cinq questions, 9 interpellations, 6 motions et 1 initiative législative ont été déposées lors de la session de novembre dernier. Cinq d'entre elles le furent par des députées (soit 23,6 %) ; rappelons que les femmes représentent les 13 % du Parlement vaudois.

Une question de **Nicole Malcotti** (soc.) concernant les frais découlant de la cérémonie d'assermentation des gendarmes.

Deux interpellations de **Christiane Jaquet** (POP) ; l'une sur le contenu du concours d'entrée et sur les critères de sélection à l'Ecole normale ; l'autre sur la situation du foyer Malley-Prairie. **Marie-Antoinette Martin** (soc.) a également fait usage de l'interpellation en s'informant de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le chômage et de ses répercussions sur les offices communaux de travail (cf FS février), tandis qu'**Adeline Jeanneret** (soc.), toujours par voie d'interpellation demandait pourquoi l'ensemble « Karumanta » n'avait pas pu se produire à la Cathédrale de Lausanne. (ap)

Social

Moutier : une boutique pas comme les autres

Ilot de solidarité dans la tourmente économique, la **Bon'Occaz** à Moutier fonctionne depuis plus de deux ans. Comme elle a plus que jamais sa raison d'être, puisque les temps conjoncturels sont toujours plus moroses, et comme elle vient de surcroît de changer de responsable, elle se rappelle au bon souvenir des Prévôtois.

C'est une boutique pas comme les autres, une boutique-services qui cède sa marchandise à des prix dérisoires. Mais voilà : la demande s'amplifie, et les stocks s'amenuisent. Tous les surplus de garde-robes (vêtements et chaussures) sont donc les bienvenus. On peut les déposer à la boutique, ou au Centre social protestant, ou bien encore les tenir à disposition du service de ramassage (tél. 032/93 32 21).

La Bon'Occaz fonctionne grâce à une équipe de 12 femmes bénévoles. Elle propose aussi les produits des Magasins du Monde, des conseils tricot, crochet, raccommodage, couture, et elle met périodiquement ses vitrines à la disposition de l'artisanat local et des ateliers pour handicapés.

Une adresse à retenir donc (ruelle de l'Eglise 4, lu.-ve. de 14 heures à 18 heures), et une initiative à encourager ! — (b)

POUR S'INFORMER, POUR DIALOGUER, POUR S'ORIENTER AU FÉMININ

Une dizaine de femmes bénévoles se relaient chaque jour, du lundi au vendredi, de 9 h. à 12 h., au Bureau Information Femmes, av. Eglantine 6, à Lausanne (tél. 021/20 04 04). Ce service gratuit, géré conjointement par l'Association pour les Droits de la Femme et par le Centre de Liaison des Associations Féminines Vaudoises, a pour but de répondre à tous vos besoins d'information et aussi d'écoute et de solidarité en matière de formation, famille, vie associative, entraide, loisirs, droits de la femme, etc. Des fichiers très complets et constamment mis à jour lui permettent de répondre à vos demandes dans les domaines les plus divers.

